Titre :	Référence : **ANCESTRAMIL**
ANGELIQUE MARIE-JOSEPHE DUCHEMIN VEUVE BRULON **MILITAIRE AU 42e DE LIGNE** **1792-1798**	**Généalogies, biographies, monographies**
Auteur : **LIEUTENANT PITOT**	Origine : **SHD** **PN**
Référence : **Extrait de l'historique du 83e Régiment d'infanterie** **1890** **4 M 73**	Transcripteur : **MFR** Date : **2012**

Ancestramil

ANGELIQUE MARIE JOSEPHE DUCHEMIN
VEUVE BRULON
1792-1798

Etat de service succinct

A cette époque, fait rare dans l'histoire, le 42e de ligne comptait dans ses rangs une femme liée régulièrement au service.

La veuve **BRULON** était fille, sœur et femme de militaires morts en activité de service à l'armée d'Italie. Son mari faisait partie du 42e régiment (ex-Limousin lorsqu'il mourut à Ajaccio, en 1791, après sept ans de service. **Angélique Marie Josèphe DUCHEMIN**, veuve **BRULON**, rejoignit l'année suivante son père qui servait encore dans le 42e, et se conduisit d'une manière si honorable, soit comme femme, soit comme militaire, qu'elle fut admise au service malgré son sexe. Elle resta sous les drapeaux pendant sept ans et fit sept campagnes, de 1792 à 1798, sous le nom de guerre de ***Liberté***, comme fusilier, caporal, caporal-fourrier et sergent-major.

Dans plusieurs affaires, et particulièrement à l'attaque du fort de Gesco et au siège de Calvi, en Corse, elle fit preuve d'un courage et d'une bravoure vraiment héroïques. On lit dans un des nombreux certificats authentiques constatant ses brillants faits d'armes :
« Que la citoyenne **Angélique Marie Josèphe DUCHEMIN, veuve BRULON**, caporal-fourrier faisant les fonctions de sergent, s'est battue à l'affaire du fort de Gesco avec le courage d'une héroïne ; que les rebelles corses et les Anglais ayant essayé l'assaut, nous fûmes obligés de nous battre à l'arme blanche ; qu'elle a reçu un coup de sabre au bras droit et, un moment après, un coup de stylet au bras gauche ; que nous voyant manquer de munitions, elle partit à minuit, quoique blessée, pour Calvi, distant d'une demi-lieue ; là, par le zèle et le courage d'une vraie républicaine, elle fit lever et charger de munitions environ 60 femmes qu'elle nous amena elle-même, escortée de 4 hommes, ce qui nous mit à même de repousser l'ennemi et de conserver le fort, etc. ; qu'enfin, nous n'avions qu'à nous louer de son commandement ». (Suivent les signatures du caporal et des soldats de son détachement.)

Plus tard, au siège de Calvi, la veuve **BRULON**, manœuvrant une pièce de 16, en qualité de sous-officier, dans le bastion qu'elle défendait, fut grièvement blessée d'un éclat de bombe à la jambe gauche. Cette dernière blessure la rendant incapable de continuer, elle fut admise, le 24 frimaire an VII (14 décembre 1798), à l'hôtel des Invalides.

Là elle reçoit, en 1822, le grade honorifique de sous-lieutenant invalide, faveur dont elle s'était rendue digne par ses excellents principes, ses bons sentiments et la considération dont elle jouissait à l'hôtel.

Une autre récompense justement ambitionnée par tous les militaires, officiers et soldats, devait encore être accordée à la veuve **BRULON**. Sur la proposition du maréchal **Jérôme BONAPARTE** et du général **RANDON**, ministre de la guerre, le président de la République décernait à la veuve **BRULON** la croix de chevalier de la Légion d'honneur.

Ancestramil